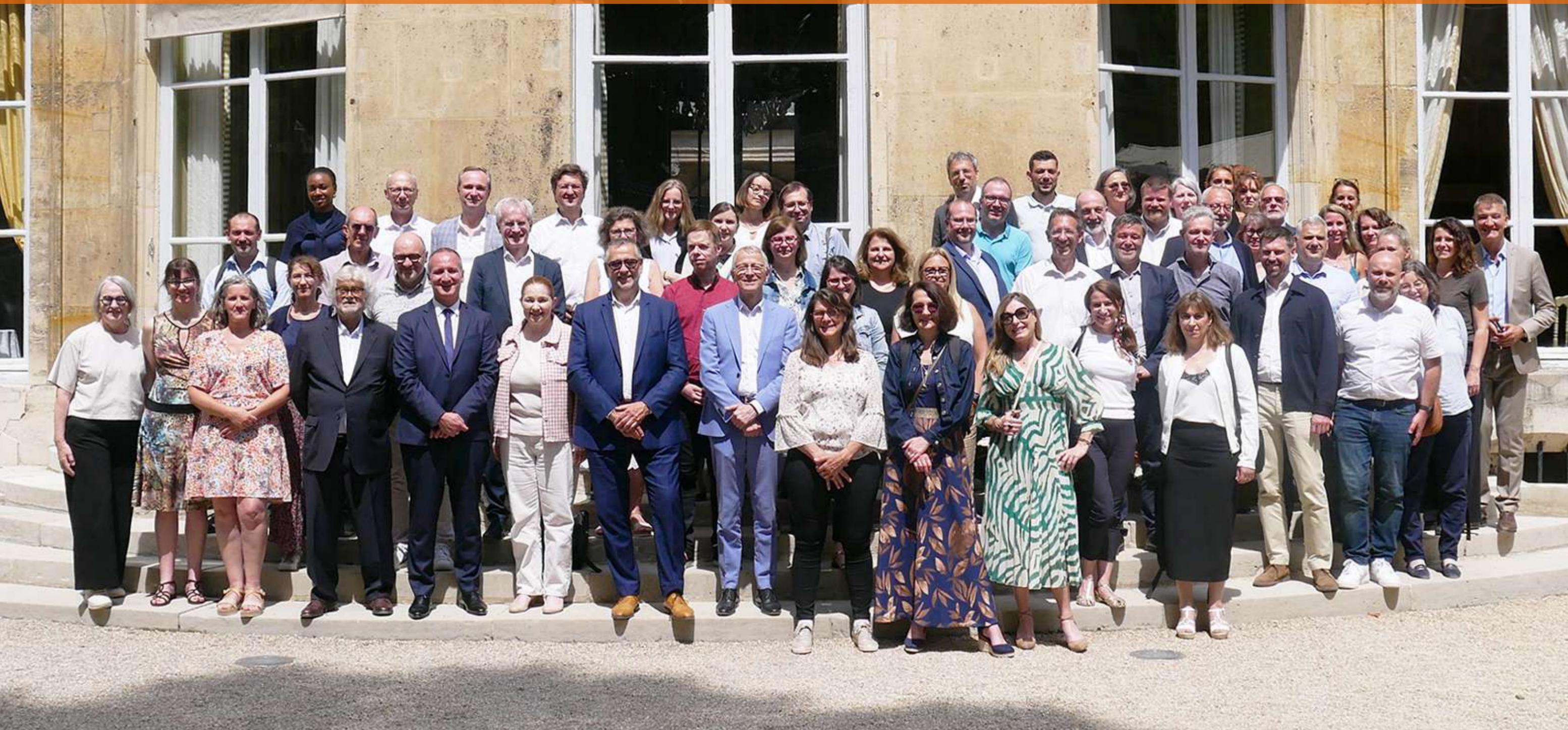


La SDDS a 20 ans !



SOMMAIRE

p.03

BUREAU ET MEMBRES

Renouvellement de 6 administrateurs

p.04

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les interventions de la matinée et synthèses des rapports des Groupes de travail :

p.5 : Accueil par Frédéric Ferrer et le Président Emmanuel Prévost

p.6 : Communication, Stratégie d'influence,

p.7 : Collège social

p.9 : Collège RH

p.10 : Groupes de travail Secteur public,

p.11 : Point technique,

p.12 : Collège Fiscal,

p.14 : Bilan comptable 2024

p.15

LES JARDINS

Photos des membres réunis dans les jardins de la Maison de l'Amérique Latine à Paris 7^e

p.19

LE DÉJEUNER DES 20 ANS

Discours d'accueil du Président

p.20

LES TÉMOIGNAGES VIDÉOS

Philippe Clerc, Romain Hugot, Eddy Corcos, Isabelle Van Cauwenberge, Eric Hayat, Jean-Louis Bühl, Stéphane Eustache, Marc Luccioni, Stéphane Sellier

p.21

LE DÉJEUNER DES 20 ANS

Photos des intervenants et des tables de membres et invités

p.26

CONTACT

17 juin 2025

A la suite des votes, la liste des membres administrateurs de la SDDS est la suivante :

Emmanuel PRÉVOST (ADP) aux fonctions de président de SDDS
et vice-président pour le Collège RH
Isabelle VAN CAUWENBERGE (CEGID), vice-présidente du Collège Social
Corinne GROS (SAGE) à la fonction de trésorière
Thierry HARDION (ISAGRI), vice-président du Collège Fiscal
Sébastien DELZERS (BERGER-LEVRAULT)-
Elisabeth KERNEIS (ORACLE)
Hervé PETIT (EIG SAS)
Myriam SALUZZI (SILAE EXPERT)
Véronique TIXIER (SOPRA HR)
Karine ZERAH (CEGEDIM Business Services)

Les membres administrateurs sont renforcés au sein du conseil d'administration par les personnes qualifiées suivantes :-

Abdelkader BERRAMDANE (SD-WORX)
Muriel BESNARD (ADP)
Romain HUGOT (EIG), président d'honneur
Brigitte MEJEAN (TALENTIA)-
PARADON (SOPRA HR)-
Elodie PUIROUX (ADP)-
Marie-Eugénie SASSIER (ADP))

24 juin 2023

Ont été élus en assemblée ordinaire pour un nouveau mandat d'administrateur d'une durée de 3 ans

Isabelle VAN CAUWENBERGE (CEGID)
Mylène PELLERAY (EBP)

**Groupes de travail pour l'exercice juillet 2025 à juin 2026 :****Collège social :**

BOSS, Fait générateur, Temps partiel thérapeutique - pilote Marie-Eugénie SASSIER
Bulletin de paie, Allègement Général de Cotisations Patronales (AGCP) - pilote Karine ZERAH
Fiabilisation des consignes DSN, Cohérence de la norme - pilote Géraldine PARADON
IJSS, Fusion de CCN - copilotes Caroline BROISE et Abdelkader BERRAMDANE
DSN secteur privé, FCTU (& AEM)- pilote Emmanuel PRÉVOST
CRM - pilote Brigitte MÉJEAN
Bonus/malus, Reprise et régularisation de données paie et RH - pilote Isabelle VAN CAUWENBERGE
Secteur public (DSN & autres) - pilote Véronique TIXIER

Collège fiscal :

Facture dématérialisée, Logiciel de caisse- pilote Thierry HARDION
Commissaires de Justice - pilote Élodie PUIROUX

Collège RH :

Egapro, Inclusion, Refonte de la BDES - co-pilotes Muriel BESNARD et Corinne GROS
Normalisation des données médico-sociales - pilote Hervé PETIT

Autres groupes :

Développement des membres - pilote Romain HUGOT

Chaque adhérent désireux de participer aux travaux d'un groupe de travail,
(avec un ou plusieurs de ses collaborateurs) doit contacter son pilote ou copilote.



17 JUIN 2025
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

17 JUIN 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Accueil

L'Assemblée Générale 2024 de la SDDS s'est ouverte dans une ambiance à la fois studieuse et festive, marquée par les 20 ans d'existence de l'association. **Frédéric Ferrer**, journaliste-animateur de la journée, a souligné le caractère à la fois ordinaire et extraordinaire de cette AG, saluant la longévité et la résilience d'un collectif qui réunit, depuis deux décennies, des éditeurs, certes concurrents, mais unis par une volonté de collaboration et d'efficacité.

Le président Emmanuel Prévost a exprimé sa satisfaction de réunir cette année les membres en matinée dans un format resserré, propice aux échanges internes, avant un déjeuner élargi aux partenaires et invités extérieurs pour célébrer cet anniversaire.

Il a tenu à remercier les différents acteurs qui ont contribué à l'organisation de cet événement, notamment les agences partenaires et l'équipe interne de la SDDS. Il a rappelé la richesse du travail accompli cette année dans les groupes, soulignant l'expertise, l'engagement et la bienveillance qui caractérisent les membres. Il a également salué le renouvellement partiel à suivre du conseil d'administration et remercié les actions de Véronique en tant que trésorière depuis ces nombreuses années, qui fait le choix du départ à ce poste.

Conscient des difficultés engendrées par l'instabilité politique actuelle, Emmanuel Prévost a rappelé la complexité du dialogue institutionnel : les interlocuteurs ministériels changent rapidement, rendant les échanges moins efficaces. Dans ce contexte, l'appui de l'agence d'influence reste précieux, notamment dans la préparation du prochain PLFSS et des annonces attendues par François Bayrou en juillet.

Emmanuel est également revenu sur deux sujets d'actualité sur lesquels la SDDS a marqué sa position : le rejet du projet de labellisation des logiciels de paie, qui fera l'objet d'une relance après cette AG auprès de Stéphane Sellier, et la difficulté de mise en œuvre du versement mobilité régionale prévu en juillet, pour lequel un report à l'automne a été demandé, sans rétroactivité, en raison de délais trop courts. La SDDS a aussi accueilli en ce premier semestre trois nouveaux membres, salués pour leur confiance dans la SDDS et les expertises qu'ils apporteront au collectif.

Enfin, Emmanuel Prévost s'est réjoui du succès croissant des séances plénières instaurées depuis deux ans, qui permettent d'élargir les réflexions à des intervenants extérieurs. Il a également appelé les éditeurs actifs dans le domaine fiscal à renforcer leur présence dans les groupes de travail dédiés, afin de mieux représenter ce périmètre.

Il a conclu en remerciant chaleureusement tous les membres pour leur travail et leur implication, soulignant le plaisir qu'il trouve à travailler avec un collectif aussi compétent qu'engagé.

La matinée s'est poursuivie avec les présentations des agences partenaires et groupes de travail.

Communication : Jean-Luc Boncenne (40 degrés sur la banquise)

Jean-Luc a présenté les actions de communication de l'année écoulée, les newsletters bimestrielles, les publications LinkedIn, soulignant une progression croissante des followers de la page (+60 sur un an) au nombre de 783. Au podium des publications, la plus populaire a obtenu 3 200 vues et 48 likes. A été aussi rappelé la création de la carte de vœux animée et l'évolution et mises à jour des contenus du site Internet, avec les interviews des nouveaux membres. Il a annoncé les nombreuses publications à suivre portant sur les 20 ans de l'association.

Stratégie d'influence : Benjalin Faure et Léo Briggs (Bourry Talon)

Benjamin Faure et Léo Briggs ont livré une analyse du contexte politique actuel, marqué par une instabilité inédite, avec onze groupes parlementaires à l'Assemblée nationale. Cette fragmentation rend les arbitrages complexes et aléatoires. Pour les acteurs comme la SDDS et les agences d'influence, cela impose d'anticiper davantage, de rester en alerte permanente et de réagir vite, notamment à l'automne lors des débats annuels sur les projets de loi de finances (PLF et PLFSS).

Benjamin est revenu sur plusieurs combats récents, en particulier celui contre l'amendement sur l'auto-attestation éditeur. Bien que le gouvernement ait été opposé aux amendements, des concessions ont été faites sous pression politique. Cet épisode illustre la fragilité des positions gouvernementales dans un parlement éclaté. Un rendez-vous avec la DGFIP est prévu pour poursuivre le dialogue, convaincus du bien-fondé de la position défendue par la SDDS.

Autre dossier majeur : la facturation électronique. Là aussi, des amendements inattendus ont surgi dans la loi de simplification. Si certains ont pu être évacués, d'autres ont été maintenus contre l'avis du gouvernement. Benjamin a dénoncé le décalage entre l'intention affichée de simplifier et la réalité d'un texte devenu confus à force de compromis politiques.



Face à cette instabilité, les associations professionnelles comme la SDDS apparaissent comme des repères fiables pour les pouvoirs publics. Elles incarnent la continuité, la stabilité et la compétence. Après une période de mise à l'écart des corps intermédiaires durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, leur rôle revient au premier plan. Ce retour en grâce donne de l'élan à l'action collective, notamment dans la préparation des prochains "actes de simplification".

À moyen terme, la carte politique va continuer d'évoluer avec les élections sénatoriales en 2026, puis présidentielles en 2027. Le Sénat, redevenu un contre-pouvoir solide, jouera un rôle clé dans les arbitrages parlementaires. Benjamin a insisté sur la nécessité de renforcer les relations avec les sénateurs, plus stables et influents que leurs homologues de l'Assemblée.

Enfin, il appelle la SDDS à poursuivre leur implication dans le débat d'idées, aux côtés de think tanks et autres experts. L'association est aujourd'hui pleinement reconnue dans les ministères. Face aux prochains cycles électoraux, de nouvelles phases s'ouvrent, pleines d'enjeux, que la SDDS est légitime d'investir.

Collège social : Karine Zerah (CEGEDIM SRH)

Karine a présenté les travaux des nombreux groupes de travail du Collège social :

Le BOSS

Malgré un contexte politique instable, de nombreuses publications ont été diffusées dans le BOSS (Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale), notamment après la LFSS et la loi de finances de février. Grâce aux instances doctrinales mises en place, les éditeurs ont pu anticiper certaines évolutions via des réunions régulières avec les administrations. Ces échanges permettent de garantir une certaine cohérence dans les publications, et bien que les réponses puissent tarder, elles sont généralement écrites et précises, facilitant leur mise en œuvre par les éditeurs.

Fait générateur

Revenu à l'agenda en 2025, ce sujet fait l'objet de réunions actives avec la DSS. L'objectif est de préparer la phase pilote prévue en 2026, avant l'entrée en vigueur effective au 1^{er} janvier 2027. Les travaux s'orientent vers un principe de rattachement à la période d'emploi, avec une volonté d'harmonisation entre public et privé. L'approche est désormais plus pragmatique et simplificatrice. Des ateliers sont en cours, alimentés par des questions en amont. Un sondage a récemment été réalisé pour évaluer la capacité des éditeurs à intégrer cette réforme.

Temps partiel thérapeutique

Après une période d'inertie, relancée notamment par la SDDS, la concertation a repris avec la CNAM, la MSA et le GIP MDS pour intégrer correctement le temps partiel thérapeutique dans la DSN via un signalement dédié. Plusieurs solutions ont été proposées, mais aucun consensus n'a encore été trouvé. Les réflexions se poursuivent, avec une échéance également fixée à 2027.

Bulletin de paie

Bulletin de paie ultra-simplifié : ce projet, intégré dans la loi de simplification des entreprises, n'a finalement pas été adopté. Toutefois, les travaux préparatoires menés avec la DSS permettront de rebondir efficacement si le projet ressurgit.



Bulletin de paie rénové : prévu initialement pour 2025, il a été reporté à 2026. Un sondage a révélé une préférence des éditeurs pour maintenir l'actuel modèle (incluant le montant des aides sociales). Une incohérence subsiste entre les cotisations obligatoires déclarées et celles utilisées pour les aides sociales. Un report supplémentaire pourrait être envisagé, mais la date de 2026 reste en vigueur pour le moment.



Exonérations et allègements de charges

Ce sujet très dense, débuté en octobre, s'est prolongé jusqu'au printemps. Pour 2025, les exonérations ont été compliquées à intégrer, en raison de leur publication tardive. Pour 2026, une nouvelle réduction générale dégressive unique (RGDU) remplacera la « réduction Fillon ». Ce nouveau calcul intègre une notion de "puissance", encore difficile à mettre en œuvre pour certains éditeurs. Des arbitrages sont encore en cours. Par ailleurs, certaines exonérations spécifiques (Outre-Mer notamment) pourraient subsister, ce qui complique la simplification recherchée.

Bonus-malus et assurance chômage

Ce mécanisme, désormais stable, est reconduit chaque année sans changement de périmètre. Toutefois, un ajustement est intervenu au printemps concernant la baisse de la cotisation de 0,05 %, qui impactait le taux modulé. Un CRM a été demandé pour faciliter la mise en œuvre, demande bien reçue par la DSS.

Reprise et régularisation des données RH

Piloté avec Isabelle, ce chantier part d'un rapport produit en 2023. Il traite des régularisations de données de retraite complémentaire des années antérieures. Des ateliers à Paris, à Lyon et en distanciel ont été organisés avec les caisses AGIRC-ARRCO pour structurer un processus de régularisation cohérent. Le sujet est toujours en discussion.

Convention collective

Sous la responsabilité de Caroline, plusieurs échanges ont eu lieu sur :

- La nouvelle convention de la métallurgie, en lien avec l'UIMM, notamment sur l'articulation entre leur convention et la loi DADUE (qui crée de nouveaux droits à congés en cas de maladie).
- Des discussions avec la Fédération des entreprises de propreté sur un contrat de multi-remplacement souhaité par les employeurs mais bloqué par l'absence de cadre déclaratif.
- Des retours du Groupement des professions de services peu enclins à ouvrir de nouvelles négociations.

Convention unique en hospitalisation privée

Toujours avec Caroline, un autre sujet majeur concerne la futur convention collective unique dans le secteur sanitaire et médico-social à but lucratif. L'enjeu est important et s'inscrit dans les années à venir. La SDDS est en veille sur ce dossier pour anticiper les impacts.

Réforme des exonérations (décret de 2021)

Issue d'un texte de 2021, cette réforme n'a jamais pu être pleinement appliquée, faute d'accès aux données nécessaires. Un nouveau décret publié à l'automne propose une simplification mais ne résout pas toutes les problématiques. Des réunions avec la CNAM, difficiles à obtenir, ont toutefois permis d'obtenir quelques éclaircissements. L'objectif est de mieux anticiper pour 2026, avec un dialogue renforcé.



De nombreuses zones d'ombre persistent encore : la liste exacte des éléments de rémunération à prendre en compte, les modalités de calcul ou encore le rôle de l'employeur dans la validation ou correction des indicateurs générés. La loi de transposition est attendue pour fin 2024, avec une entrée en vigueur prévue au plus tard en juin 2026. Le collège reste mobilisé pour accompagner les prochaines étapes de cette réforme.

De manière inattendue, les échanges ont aussi révélé une possible réforme de la BDESE (Base de données économiques, sociales et environnementales), outil essentiel pour les représentants du personnel. Cette annonce, encore floue, pourrait entraîner des changements sur les données à restituer, renforçant la vigilance du groupe RH sur ce dossier parallèle

Collège RH : Isabelle Van Cauwerberge (CEGID)

Isabelle a ouvert son intervention en exprimant sa joie de participer une nouvelle fois à l'Assemblée Générale de la SDDS. Elle a immédiatement tenu à saluer l'engagement et la persévérance de Muriel Besnard, cheville ouvrière du Collège RH, dont le pilotage régulier et rigoureux a été essentiel tout au long de l'année. Elle a souligné les qualités de patience, de ténacité et de constance, nécessaires pour accompagner les réformes RH, des chantiers souvent longs à aboutir

Le premier axe majeur de travail du Collège RH a concerné l'égalité professionnelle, et en particulier la préparation à la transposition de la directive européenne du 10 mai 2023 sur la transparence des rémunérations. Cette directive introduit de nouvelles obligations pour les entreprises, avec des impacts significatifs sur les logiciels RH et la manière de traiter les données salariales.

La SDDS, via le Collège RH, a pu renouer le dialogue avec la Direction Générale du Travail (DGT), notamment à travers des ateliers qualitatifs, bien que peu nombreux. Ces échanges ont permis de transmettre les positions des éditeurs sur les enjeux techniques liés à l'implémentation du futur index égalité femmes-hommes, dont six des sept indicateurs devront être générés automatiquement à partir de la DSN, par le GIP-MDS, à destination des employeurs.

Le second grand sujet du Collège RH concerne l'inclusion en entreprise, notamment la prise en compte des changements d'identité (nom, prénom, genre) dans les systèmes d'information RH. Sur ce point, la SDDS est de nouveau en lien avec la DGT, qui a, fait notable, pris l'initiative de contacter l'association.

Le Collège RH espérait, à cette occasion, obtenir un guide ou une circulaire pour le secteur privé, équivalent à celui existant dans la fonction publique, apportant des réponses claires sur la gestion administrative des transitions de genre et des changements d'état civil. Malheureusement, malgré un premier échange où l'administration a recueilli les retours des éditeurs, celle-ci a clos le dialogue sans donner suite aux demandes exprimées. Cette fin de non-recevoir a été perçue comme une déception, mais l'engagement des membres, et en particulier de Muriel, laisse espérer une relance future de ce chantier.

Isabelle a conclu en réaffirmant l'importance du Collège Ressources Humaines au sein de la SDDS, tant pour sa contribution à la compréhension des évolutions réglementaires que pour la traduction concrète de ces changements dans les solutions logicielles. Elle a invité toutes les personnes intéressées à rejoindre ce groupe de travail, en saluant les nombreux contributeurs déjà engagés.

Groupe de travail "Secteur Public" : Véronique Tixier (Sopra HR Software)

Véronique a ouvert sa présentation en revenant sur les nombreux chantiers techniques menés au cours de l'année dans le secteur public, avec pour fil rouge la DSN (Déclaration Sociale Nominative), omniprésente dans les travaux des éditeurs. Un progrès significatif a été noté : le GIP-MDS a sollicité les éditeurs pour relire certaines fiches DSN avant leur publication.

Cette collaboration permet de corriger des erreurs et d'anticiper des problématiques d'implémentation. Des exemples concrets ont été cités, notamment les fiches sur le bloc activité ou le salaire brut pour le chômage, désormais à renseigner pour les fonctionnaires comme pour les contractuels

Face à l'annonce initialement floue de la mise en œuvre de la DSN de substitution, le groupe a obtenu confirmation, après de nombreux échanges, que le secteur public serait exclu du périmètre de cette DSN à hauteur de 99 % des populations rémunérées. Cette clarification rassure les éditeurs sur leurs obligations immédiates, mais le sujet reste en veille.

Pour l'application du fait générateur dans le secteur public : un travail de fond a été mené avec Marie-Eugénie sur l'identification des événements générant de la rétroactivité dans le secteur public (avancements, maladies, heures supplémentaires, etc.). La liste a été élargie à toutes les populations concernées : fonctionnaires, contractuels, élus...

Cette liste, envoyée à la DSS à l'automne 2023, a finalement fait l'objet d'un traitement approfondi en mai 2024, lors d'une réunion sectorielle spécifique. Les éditeurs ont reçu un retour complet et structuré de la DSS, avec des positions précises sur chaque événement. Une avancée majeure qui a permis de confirmer l'alignement des règles du public sur celles du privé, évitant ainsi une complexité inutile pour les éditeurs et les employeurs publics, notamment dans les cas de salariés en situation mixte (ex. apprentis).

Deux organismes du secteur public ont exprimé leur opposition à l'application du fait générateur. La DSS a été saisie pour résoudre ces écarts d'approche.



Autre dossier suivi : le Rapport Social Unique (RSU) pour la fonction publique territoriale. Le CIG de Versailles et la DGS, en charge de ce rapport et de son cahier technique, ont pris l'initiative de revenir vers les éditeurs pour recueillir leurs avis en amont des publications. Un dialogue désormais régulier s'est instauré, avec une réunion annuelle de présentation des évolutions techniques.

Enfin, Véronique rappelle qu'elle représente le secteur public au sein du comité de normalisation piloté par la MID, qui travaille sur la fiabilisation des cahiers techniques et la mise à jour du dictionnaire de données. Ce rôle permet de s'assurer que les spécificités du secteur public ne sont pas négligées dans les évolutions des normes DSN.

Point technique : Brigitte Ract-Méjean (Talentia Software) et Géraldine Paradon (SopraHR)

Le groupe de travail « CRM & Cohérence de la norme », mis en place fin 2022, s'attaque aux nombreux écarts constatés entre les consignes officielles, les contrôles métiers et les contrôles de normes dans le cadre de la DSN. L'objectif est de clarifier, harmoniser et officialiser les consignes, notamment lorsqu'elles diffèrent selon les sources (ex. fiches, retours informels, plateformes de test, etc.).

Chaque mois, une dizaine d'éditeurs participent à des ateliers où sont identifiés et suivis de nouveaux sujets, souvent techniques et complexes. Depuis sa création, 25 points de cohérence ont été ouverts, dont seulement 9 ont pu être clos, preuve de la lenteur des arbitrages et du manque de coordination.

Les intervenantes soulignent les difficultés liées à la multiplication des CRM (changements de règles de gestion), souvent publiés tardivement ou de manière incomplète, ce qui fragilise la mise en œuvre opérationnelle. Elles déplorent également le manque de fiabilité des plateformes de test et les retards de communication.

Elles appellent à une plus grande rigueur des organismes publics dans l'application de leurs propres processus, à l'instauration de KPIs de suivi des anomalies, et à une réunion stratégique avec les représentants de la MIDS pour clarifier les orientations futures de la DSN.

Enfin, elles alertent sur certains signaux de retour en arrière (remise en cause de principes ou de logiques d'automatisation) et plaident pour une meilleure anticipation, une stabilisation des règles, et une écoute renforcée des éditeurs, garants de l'implémentation concrète dans les outils de paie.





Collège fiscal : Thierry Ardion (Agris-Isagri)

Le Collège Fiscal est structuré autour de trois groupes de travail, dont deux sont actifs : TVA et règlement ainsi que Facturation électronique. Le groupe Téléprocédure a été mis en pause, ses membres participant déjà à d'autres cercles pertinents avec l'administration et l'ordre des Experts-Comptables.

Le groupe TVA et règlement a été fortement mobilisé cette année par les conséquences d'un amendement porté par la députée Pirès-Beaune, voté contre l'avis du gouvernement, ayant conduit à la suppression de l'attestation éditeur pour les logiciels de caisse.

Malgré un lobbying préalable, cette mesure a été conservée dans le Projet de Loi de Finances adopté en urgence après la censure gouvernementale. La suppression, effective depuis le 16 février 2024, a été mal anticipée, sans étude d'impact préalable.

La SDDS a réagi rapidement en obtenant un délai transitoire : l'attestation actuelle reste valable jusqu'au 1^{er} septembre 2025 et un certificat de conformité devra être produit avant le 1^{er} mars 2026. Cette échéance est jugée irréaliste, vu les capacités limitées des certificateurs (1 000 certifications prévues pour 5 000 logiciels concernés).

Dans ce contexte, la SDDS multiplie les échanges avec les acteurs clés (DGFIP, Direction Générale des Entreprises, des parlementaires comme Charles de Courson) pour faire valoir ses arguments : ajustement du calendrier, clarification du périmètre concerné, meilleure prise en compte des logiciels courants comme ceux sous Excel ou Word et réduction potentielle du champ des outils à certifier. L'objectif est aussi d'obtenir, à terme, le maintien d'une certification portée par l'éditeur.

Sur le second volet, celui de la facturation électronique, les travaux se poursuivent dans un contexte de grande complexité technique. La multiplication des cas d'usage génère un empilement de règles et d'exceptions. Le calendrier n'a pas été modifié, malgré un amendement rejeté, mais une avancée majeure est à noter : l'abandon du Portail Public de Facturation (PPF) par la DGFIP. Cette décision a simplifié les flux techniques et laissé plus de liberté aux acteurs pour choisir leurs outils.

L'AFNOR a été mandatée par la DGFIP pour reprendre les travaux de normalisation laissés vacants par le PPF. La SDDS y participe activement, tant dans les groupes techniques que dans le comité de pilotage. Plusieurs groupes traitent de normalisation des flux (y compris les cas d'auto-facturation), du reporting, de l'interopérabilité ou encore du cadre européen. Les normes récemment publiées sont accessibles gratuitement, ce qui n'est pas toujours le cas.

L'un des points stratégiques concerne l'interopérabilité : avec près de 95 Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP) identifiées, il est essentiel de disposer d'une norme permettant à tout logiciel de se connecter via API à n'importe quelle PDP. Une norme d'interface version 1 a été publiée en juin 2024, facilitant ainsi l'adaptation des éditeurs.

L'ensemble de ces groupes techniques est supervisé par un groupe de régulation commun avec la DGFIP. Le calendrier de mise en œuvre de la réforme est piloté par l'AIFE (Agence pour l'Informatique Financière de l'État), représentée par Stéphane Eustache.

Il prévoit

- L'ouverture de l'annuaire dès l'été 2024
- L'envoi des premières factures via plateformes sur base volontaire en fin d'année
- Des tests de l'e-invoicing et du reporting début 2026 avec un panel de 1 000 entreprises
- Le déploiement obligatoire en septembre 2026, en réception pour tous et en émission pour les grandes entreprises et ETI
- Une phase transitoire d'un an pour les TPE-PME.

Enfin, Thierry a souligné les trois priorités de la SDDS dans ce chantier : clarifier, simplifier, vulgariser. La pédagogie sera un enjeu crucial dans l'année à venir, y compris auprès des éditeurs et des experts-comptables parfois encore éloignés du sujet.

La SDDS continuera à jouer un rôle actif dans la sensibilisation et l'accompagnement. Thierry a remercié tous les membres impliqués, en particulier Christophe, pour leur engagement dans ces travaux denses et structurants.



Les comptes 2024 : Véronique Montanat (Sopra HR Software)

Véronique, trésorière sortante de la SDDS, a été vivement félicitée par Emmanuel pour son engagement tout au long de ces années.

Véronique a présenté une dernière fois les comptes annuels de l'association, après 15 années d'engagement au sein du bureau, dont 9 en tant que trésorière. Très émue, elle a rappelé combien l'association avait évolué depuis ses débuts : plus structurée, plus professionnelle et désormais reconnue comme un interlocuteur crédible des pouvoirs publics.

Elle a ensuite présenté les comptes 2024, établis par l'expert-comptable habituel de l'association. Les résultats montrent une gestion saine, avec des recettes supérieures aux dépenses et un bénéfice affecté en réserve associative. Les cotisations des adhérents constituent l'essentiel des recettes, avec 42 éditeurs membres en 2024, en augmentation régulière. Les charges comprennent des prestations de conseil, de communication, des abonnements, des dotations et les frais liés à l'organisation d'événements. L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes et l'affectation du résultat en réserve.

Elle a ensuite évoqué les prévisions budgétaires pour 2025. L'association compte un nombre croissant d'adhérents et prévoit donc une hausse modérée de ses recettes, calculées selon un barème tenant compte de l'activité des entreprises (fiscal, social, RH) et du chiffre d'affaires (avec abattement pour les structures de moins de 2M€).

Les dépenses 2025 devraient légèrement augmenter, notamment en raison des événements organisés pour les 20 ans de l'association, mais elles restent dans une trajectoire budgétaire maîtrisée.

Corinne, qui l'accompagne depuis janvier, prend pleinement son poste de trésorière.





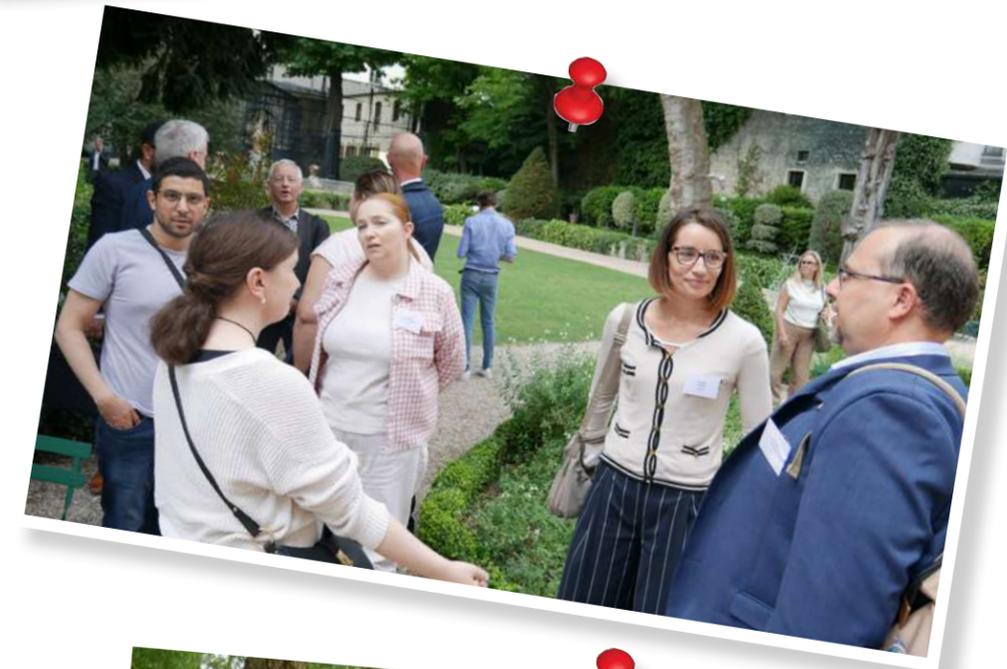
17 JUIN 2025

LES JARDINS

17 JUIN 2025

LES JARDINS







17 JUIN 2025

DÉJEUNER DES 20 ANS



Emmanuel Prévost
Président de l'Association SDDS

« Place à un moment de partage gustatif, que tu as souhaité...
Célébrer les 20 ans de SDDS, c'est revenir sur ces 4 lettres qui veulent dire beaucoup ! »

Bonjour à toutes et à tous,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence nombreuse à ce déjeuner de nos 20 ans de la SDDS. Oui, la SDDS c'est bien sur la Simplification et la Dématérialisation qui sont dans nos gènes mais c'est aussi...

S comme Solidité :

Solidité dans la reconnaissance acquise au fil des ans, solidité de fonctionnement, résilience dans des contextes évolutifs et solidité dans nos KPI – 4 présidents en 20 ans ! 44 membres – On est passé de 50% des bulletins de paie à l'origine, à 99% aujourd'hui ! Travail sous embargo si nécessaire. Comme pour la loi Tepa, l'indemnité d'inflation.

D comme Détermination

Dans l'action, dans la croissance de notre légitimité, dans notre assise dynamique et dans la coopération et la mobilisation de tous. Nous revendiquons une forme de lobbying vertueux.

D comme Décisions

Dans notre capacité à prendre des décisions structurantes pour notre écosystème et à influencer sur les décisions des pouvoirs publics. Avec une obsession : la simplification et l'opérationnalité. Nous sommes vecteurs de simplification.

S comme Singularité

Dans l'expertise, dans nos actions, dans nos sujets très techniques et dans notre positionnement unique



Frédéric Ferrer : Tu as voulu que des personnalités marquantes de l'association nous rejoignent pour célébrer ces 20 ans... »

Oui, avec le bureau, nous avons identifié des personnes clés dans la vie de la SDDS. Oui, elles ont été déterminantes dans la vie de notre association ou bien elles sont issues de notre écosystème et ont joué un rôle majeur dans la coopération, la constructivité de nos relations avec les pouvoirs publics.

Avant de leur passer la parole, je voudrais rendre hommage à une personne qui ne peut être là et pour cause. Il s'agit de M. Vital Faucheu qui est décédé il y a quelques années maintenant (déc 2020). Il a été pour moi une personne qui nous a accueilli tous avec bienveillance et qui nous a fait aimer le déclaratif. Ce n'était pas une mince affaire. Mais par sa singularité, par sa théâtralité, il nous a fait aimer les déclaratifs et notamment la N4DS. Je voudrais que l'on applaudisse M. Vital Faucheu car il a été pour bon nombre d'entre nous une figure exceptionnelle.

17 JUIN 2025

LES TÉMOIGNAGES VIDÉO

20 ANS

DE LA SDDS

PHILIPPE
CLERC

20 ANS

DE LA SDDS

ROMAIN
HUGOT

20 ANS

DE LA SDDS

EDDY
CORCOS

20 ANS

DE LA SDDS

ISABELLE
VAN CAUWENBERGE

20 ANS

DE LA SDDS

ERIC
HAYAT

20 ANS

DE LA SDDS

JEAN-LOUIS
BÜHL

20 ANS

DE LA SDDS

STEPHANE
EUSTACHE

20 ANS

DE LA SDDS

MARC
LUCCIONI

20 ANS

DE LA SDDS

STEPHANE
SELLIER

20

SDDS NEWS #65

17 JUIN 2025

LE DÉJEUNER











Restons en contact !

Site internet : www.association-sdds.org

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/sdds>

Contact : contact@association-SDDS.org

Créée en 2005, l'Association SDDS regroupe des éditeurs de logiciels et prestataires de services spécialisés dans les domaines financiers, fiscaux, sociaux et des ressources humaines. Au côté des entreprises, dont elle accompagne la transformation digitale, SDDS coopère activement avec les pouvoirs publics pour promouvoir la dématérialisation des données sociales issues des systèmes d'information. En ne perdant jamais de vue cette idée : simplifier réellement la vie des entreprises, c'est leur apporter un gain de temps, de productivité et de compétitivité qui profitera à tous.

Une communauté d'expertises puissante et incontournable

Forte de ses 44 éditeurs membres, SDDS contribue directement à la production d'environ 23 millions de bulletins de paie en France, soit 99% des paies du secteur privé et 85% de celles du secteur public.

Trois collèges experts et complémentaires

SDDS se compose de trois collèges : Social, RH et Fiscal. Trois collèges qui ont pour vocation de réfléchir et d'intervenir aussi en amont que possible des mesures décidées par les pouvoirs publics, afin d'orienter celles-ci dans le sens d'une simplification porteuse de performance et de gain de temps pour les organisations.

Contact : Emmanuel Prévost - Mail : emmanuel.prevost@adp.com

COMITÉ DE RÉDACTION SDDS NEWS #65 - Juin-Juillet 2025 - Spéciale 20 ans

Directeur de la publication : Emmanuel Prévost, Président de l'association SDDS

Conception-Rédaction : 40 degrés sur la banque

Contact : Jean-Luc Boncenne - jeanluc@banquise.com - 06 75 02 62 67

SDDS : dématérialiser pour simplifier. Simplifier pour avancer



Mention légale :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat de l'Association SDDS, 31 avenue Jules Quentin 92016 Nanterre Cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.